

Conférence

« Assurance maladie : comment exercer son Droit d'Option »

Participants

Ce cours est destiné aux collaborateurs frontaliers des entreprises membres du Groupement transfrontalier européen.

Problématique abordée

Le travailleur frontalier doit souscrire une assurance de soins. Elle a pour but de couvrir ses frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers.

Il peut choisir d'être assuré au régime social français ou suisse. Pour cela, il doit exercer son droit d'option dans un délai précis et en fonction de son choix, le montant des cotisations et la nature des prestations peuvent différer.

Programme

- Bases légales
- La mise en œuvre du Droit d'Option
- CMU
 - Coût
 - Prestations
- LAMAL :
 - Coût
 - Prestations
- Démarches pour exercer son Droit d'Option

Format

Conférence

Durée

Deux heures (temps des Q/R compris).

Lieu

Locaux de l'entreprise ou en format webinar.

Modalités financières

Le prix par séance s'élève à CHF 800.

Pour tout renseignement, votre contact :

Gabriella Taricone
Responsable du service emploi

Tél. direct : 0033 (0)4 50 87 86 08

Email : g.taricone@frontalier.com